

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/950

Réhabilitation des postes de police municipale - Opération 60024661 - Lancement de l'opération - Vote et affectation de l'autorisation de programme 2015-2 - Programme 00018

Délégation Générale Sécurité

**Rapporteur :** M. SECHERESSE Jean-Yves

**SEANCE DU 16 MARS 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

---

**PRESIDENT :** M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU :** Mme HAJRI Mina

**PRESENTS :** M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEH, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :** M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAIN (pouvoir à M. COULON)

**ABSENTS NON EXCUSES :**

**2015/950 - REHABILITATION DES POSTES DE POLICE MUNICIPALE  
- OPERATION 60024661 - LANCEMENT DE L'OPERATION -  
VOTE ET AFFECTATION DE L'AUTORISATION DE  
PROGRAMME 2015-2 - PROGRAMME 00018  
(DÉLÉGATION GÉNÉRALE SÉCURITÉ)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Un diagnostic technique interne réalisé en 2014 sur les seize sous-ensembles immobiliers, patrimoines de la ville, mis à disposition des services de la Police municipale et de la Régulation urbaine, démontre la nécessité d'y engager des travaux de mise en conformité, de confortation et d'amélioration.

Ces travaux ont pour objectif d'optimiser les conditions d'accueil des usagers et de travail des agents, d'assurer la continuité opérationnelle des services, de diminuer les coûts d'utilisation et d'assurer la préservation les bâtiments.

Ils concernent notamment les locaux de l'actuelle Unité mobile d'intervention, la plupart des postes de police d'arrondissement et les locaux de la Police des Grands parcs.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 500 000 €. Cette opération est à financer par affectation de l'autorisation de programme n° 2015-2 « réhabilitation des postes de police municipale 2015-2020 », programme 00018.

Oui l'avis de la commission Sécurité, Déplacements, Voirie ;

**DELIBERE**

1- L'autorisation de programme n° 2015-2 « Réhabilitation des postes de police municipale 2015-2020 » est approuvée. Son montant est fixé à 500 000 €.

2- Le lancement de l'opération n° 60024661 « Réhabilitation des postes de police municipale » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation de l'autorisation de programme n° 2015-2, programme 00018.

3- Les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00018, autorisation de programme n° 2015-2 « réhabilitation des postes de police municipale 2015-2020 », opération n° 60024661 « réhabilitation des postes de police municipale » et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 112, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations compte tenu des aléas pouvant survenir.

- année 2015 : 78 500 euros ;
- année 2016 : 130 000 euros ;
- année 2017 : 99 000 euros ;
- année 2018 : 44 000 euros ;
- année 2019 : 88 000 euros ;
- année 2020 : 60 500 euros.

4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J.Y. SECHERESSE